

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 22

Absents : 4

- dont suppléé : 2

- dont représentés : 2

Votants : 26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, BOUVET Patrick (démission de son mandat de Conseiller communautaire après la question n°1) et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis (à compter de la question n°2), M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/52

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'EXPLOITATION DES REGIES « SPANC » et « ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONCON ».

Le conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres de la régie « SPANC » et de la régie « assainissement Ubaye-Serre-Ponçon » annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDERANT que l'article 7 des statuts des deux régies « SPANC » et « assainissement Ubaye-Serre-Ponçon » fixe la composition du conseil d'exploitation comme suit :

- 1) **Cinq conseillers communautaires** désignés par le Conseil Communautaire de la CCVUSP en son sein et **cinq suppléants** ;

CONSIDERANT que les membres du conseil d'exploitation sont désignés, sur proposition de la présidente de la Communauté de Communes, par le Conseil Communautaire ;

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la régie « **SPANC** » :

TITULAIRES

1. **M. BOUGUYON Yvan**
2. **Mme OKROGLIC Dominique**
3. **M. OLIVERO Albert**
4. **M. TRON Jean-Michel**
5. **M. REYNAUD Frédéric**

SUPPLEANTS

1. **M. FERRON Jean**
2. **M. SICELLO Manuel**
3. **M. BARDIN Régine**
4. **M. MILLION-ROUSSEAU Daniel**
5. **Mme OCCELLI Chloé**

- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la régie «*assainissement Ubaye Serre-Ponçon*» :

TITULAIRES

6. M. BOUGUYON Yvan
7. Mme OKROGLIC Dominique
8. M. OLIVERO Albert
9. M. TRON Jean-Michel
10. M. REYNAUD Frédéric

SUPPLEANTS

6. M. FERRON Jean
7. M. SICELLO Manuel
8. M. BARDIN Régine
9. M. MILLION-ROUSSEAU Daniel
10. Mme OCCELLI Chloé

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

